

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01516

Numéro SIREN : 851 455 444

Nom ou dénomination : 2BLA EXPERTISE COMPTABLE

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2022 sous le numéro de dépôt 5662

SIREN N° 851 455 444

2BLA EXPERTIS COMPTABLE

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros

Siège social : 37/41 Boulevard Dubouchage

06000 NICE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du 07/06/2022

L'an deux mille vingt deux

Et le 7 juin à 11 heures

Les associés de la société 2BLA EXPERTISE COMPTABLE SASU, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 €, divisé en 1000 parts de 1 € chacune, a tenu, au siège social, l'Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de son Président.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par les actionnaires présents.

SONT PRESENTS :

- Monsieur Ali BOURIGA, associé,
Titulaire de..... 1000 parts

Le président communique à l'assemblée la feuille de présence dont il résulte que l'ensemble des actionnaires est présent, représentant 100 % du capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Ali BOURIGA, en sa qualité de Président.

Le Président constate que 100 % du capital social est représentée, et, qu'en conséquence, l'Assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur la Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée les documents et rapports qui ont été adressés aux associés dans les conditions prévues par les dispositions du Code de Commerce sur les sociétés commerciales et par les textes pris pour son application, ainsi que les avis et documents concernant la convocation et la constitution de l'Assemblée.

Monsieur la Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions légales et réglementaires et, en particulier, le rapport de la Présidence et le projet des résolutions ont été tenus à la disposition des associés pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur la Président rappelle ensuite l'ordre du jour de l'Assemblée générale :

- **Lecture du Rapport de la Gestion de la Présidence sur l'activité et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,**

- **Approbation des dits comptes et résultats de l'exercice,**
- **Quitus à la Présidence,**
- **Affectation et répartition du résultat de l'exercice,**
- **Approbation des charges non déductibles,**

Puis la Président donne lecture du rapport de la Présidence exposant l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité et les perspectives.

Enfin, Monsieur la Président déclare la discussion ouverte.

Après un échange de vues et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence, ainsi qu'après avoir examiné le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2021, déclare les approuver sans restriction ni réserve, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, en conséquence de l'adoption de la résolution précédente, donne quitus à la Présidence pour sa gestion au cours de l'exercice 2021.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuvant la proposition de la Présidence et après avoir constaté que l'exercice clos le 31 décembre 2021 fait apparaître un bénéfice de 25 604 €, décide :

- D'affecter la somme de 25 604 € au compte Report à Nouveau qui passera ainsi à un solde de 48 864 €

Compte tenu de ce qui précède, les Capitaux Propres de la Société, s'élèvent à 49 963 €.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Générale des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle qu'il n'y a pas eu de distribution de Dividende effectuée au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'exercice 2021 n'a pas enregistré de charges non déductibles.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, Monsieur la Président déclare la séance levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par l'associé.

Ali BOURIGA

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.

SAS 2BLA EXPERTISE COMPTABLE

37 BOULEVARD DUBOUCHAGE

06000 NICE

COMPTES ANNUELS du 01/01/2021 au 31/12/2021

- Bilan actif-passif
- Soldes intermédiaires de gestion
- Compte de résultat

Certifiés conformes à l'original

M
2BLA EXPERTISE COMPTABLE
SAS au K social de 1 000 €
37-41 Bd Dubouchage 06000 Nice
Siren : 851 455 444 - APE 6920Z
TVA : FR 63851455444

2BLA EXPERTISE COMPTABLE
37-41 BOULEVARD DUBOUCHAGE

06000 NICE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2021 12			Exercice N-1 31/12/2020 20		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles							
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations								
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	152		152	152				
Total II	152		152	152				
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés	39 950		39 950	12 908	27 042	209.50	
	Autres créances	34 681		34 681	4 073	30 608	751.50	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	28 706		28 706	34 427	5 722	16.62		
Charges constatées d'avance (3)				378	378	100.00		
Total III	103 337		103 337	51 786	51 550	99.54		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	103 489		103 489	51 938	51 550	99.25		

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

152

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2021 12	Exercice N-1 31/12/2020 20	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 1 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000	1 000		
	Réserves				
	Réserve légale	100		100	
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	23 260		23 260	
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	25 604	23 360	2 244	9.61
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	49 963	24 360	25 604	105.11
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	1 820	1 000	820	82.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes d'exploitation					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 200	8 310	17 890	215.28	
Dettes fiscales et sociales	25 505	13 448	12 057	89.66	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		4 821	4 821	100.00	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	53 525	27 579	25 947	94.08
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	103 489	51 938	51 550	99.25

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

53 525 27 579

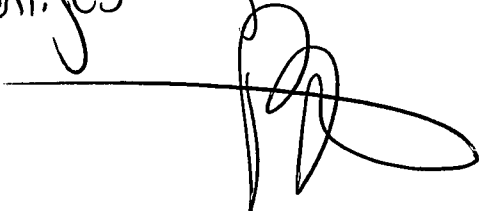
SAS 2BLA EXPERTISE COMPTABLE

37 BOULEVARD DUBOUCHAGE

06000 NICE

ANNEXE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

Conformes à l'original

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line followed by a stylized, cursive flourish.

2BLA EXPERTISE COMPTABLE
37-41 BOULEVARD DUBOUCHAGE

06000 NICE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Rachat des parts le 09/07/2021 entre Monsieur Ludovic LORENZI et Monsieur Ali BOURIGA

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Dérogations

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
actions	1.0000		1 000		1 000

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Avances ou crédits alloués aux dirigeants

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Dépréciation des valeurs mobilières

(PCG Art.831-2/3)

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Différence d'évaluation sur titres

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 000
Total	3 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS 2BLA EXPERTISE COMPTABLE
06000 NICE

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quot-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
B. Renseignements globaux - Filiales détenues à + de 50% - Participations détenues entre 10 et 50 % - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**Produits et charges exceptionnels**

(PCG Art. 831-2/13)

Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières

(PCG Art. 831-2/20)

Charges et produits sur exercices antérieurs

(PCG Art. 831-2/13)

Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Code du Commerce Art. R 225-102)

SAS 2BLA EXPERTISE COMPTABLE
06000 NICE

	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social				1 000	1 000
Nbre des actions ordinaires existantes				1 000	1 000
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes				51 797	92 647
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions				27 482	30 122
Impôts sur les bénéfices				4 122	4 518
Participation des salariés au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions				23 360	25 604
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions				23.36	25.60
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions				23.36	25.60
Dividende distribué à chaque action					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice					
Montant de la masse salariale de l'exercice					
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice					4 532